



République Française – Département du Calvados

MAIRIE DE HOULGATE

10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 25-83 CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT, DE RÉPARATION DE FUITE D'EAU POTABLE ET TRAVAUX A CARACTÈRE URGENT. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. <u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.
---	--

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil municipal la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Houlgate et le Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland en vue de conclure un accord-cadre portant sur les travaux de branchement, réparation de fuites d'eau potable et travaux urgents.

Elle rappelle que cette convention est régie par les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique et par l'article L.5211-4-4 du CGCT, et que la Ville de Houlgate y est désignée comme coordonnateur du groupement.

La convention fixe également la composition de la commission d'attribution ad hoc, chargée du choix du titulaire du marché.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le CGCT,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et en faisant partie intégrante,

Vu l'exposé de Madame l'Adjointe aux Travaux, à l'Eau et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

Article 1 — Approbation de la convention

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Houlgate et le Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20251217-D25-83-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Article 2 — Composition de la commission d'attribution ad hoc

Conformément à l'article 3.2 de la convention constitutive du groupement de commandes, la commission d'attribution est composée comme suit :

- Pour la Ville de Houlgate :
 - Annie DUBOS
 - Olivier HOMOLLE
- Pour le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland :
 - Aurélie MOURNAUD
 - Alain LAROUSSERIE

La présidence de la commission d'attribution est assurée par Olivier HOMOLLE.

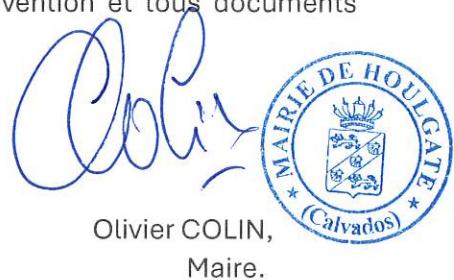
Les procès-verbaux seront élaborés par le coordonnateur comme indiqué dans la convention.

Article 3 — Désignation du coordonnateur

Le Conseil municipal confirme la désignation de la Ville de Houlgate en qualité de coordonnateur du groupement.

Article 4 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution du présent groupement.



Olivier COLIN,
Maire.